

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'asbl FVWB  
du SAMEDI 21 DECEMBRE 2019**

**au Centre Adeps « La Mosane » à JAMBES**

**Présents pour les entités provinciales/régionales :**

• **Brabant Wallon (4) :**

- o Fernand MARCHAL
- o Frédéric SCHMITT
- o Eric DAVAUX
- o Francis OFFERMANS

• **Bruxelles Capitale (4) :**

- o Thibaut LYCOPS ( procuration à J-P BROUHON)
- o Jean-Pierre BROUHON
- o Marc MENASSA
- o Frédérick VANDENBEMDEN

• **Hainaut (6) :**

- o Patrick CARLIER
- o Denis VAN BEVER
- o Yves PADUART
- o Daniel VAN DAELE
- o Thérèse LEFEVRE
- o Frans POTIERS

• **Liège (6) :**

- o Philippe ACHTEN
- o Pascal SCHMETS
- o Philippe GREIF
- o Patrick DUFAYS
- o Claude CORMEAU ( procuration à P. ACHTEN)
- o Alain CABAY

• **Luxembourg (6) :**

- o Michel FORGET
- o Léopold HAAGER
- o Jean-Louis MASSART
- o Roger GRUSELIN
- o Anne-Marie HABETS
- o Guy BURTON

• **Namur (6) :**

- o Mathieu DIDEMBOURG
- o Jérôme CORNET ( procuration à J. SCAUFLAIRE )
- o Jacqueline SCAUFLAIRE

- o Corine LECOMTE ( procuration à M. DIDEMBOURG)
- o Jérôme ROSOLEN
- o Bernard DEWILDE ( procuration à J. ROSOLEN)

• **RVV (2) :**

- o Dominique RETERRE
- o Gaby SOIRON
- Total : 34 voix
- Olivier Dulon, président de la FVWB, préside la séance.

**1. Accueil des membres.**

D. RETERRE procède au décompte des voix.

Total de 34 voix

**2. Allocution du Président**

Avant de commencer son intervention, le président informe de la présence de Monsieur BOREUX journaliste du groupe « vers l’Avenir ».

Olivier DULON souhaite la bienvenue à l’assemblée en leur adressant ces quelques mots :

« Je vous remercie pour votre présence à notre Assemblée Générale.

Celle-ci est principalement consacrée à la présentation et si possible à l’approbation du budget.

Comme beaucoup l’ont appris, je tiens à vous signaler, surtout pour ne pas freiner la fédération et qu’elle puisse s’y préparer, que je ne postulerai pas pour un second mandat lors de la prochaine Assemblée Générale de mars.

Je tiens à vous rassurer que cela n’a rien à voir avec le volley mais j’ai besoin de récupérer du temps pour raisons familiales et professionnelles.

Après avoir mené autant de réformes conformément à mon programme présenté lors de mon élection , je pense qu’il est temps de passer la main pour que la fédération puisse continuer à bénéficier de nouvelles idées et à migrer encore plus rapidement vers une fédération plus moderne.

Afin que cette passation se passe au mieux, je vais suggérer au prochain conseil d’administration d’organiser une A.G spécifique à l’élection du prochain président et ce avant l’AG de mars.

Vous savez comme moi que cette dernière sera très importante puisque vous allez y renouveler une grosse partie des administrateurs et que je souhaite que le futur président puisse gérer cette A.G. »

**3. Approbation du règlement juridique**

E. Davaux rappelle en quelques mots les différentes versions présentées au vote.

Version du règlement juridique présentée par le C.A avec 6 chambres

Brabant Wallon	BXL Capitale	Hainaut	Liège	R.V.V	Luxembourg	Namur	
----------------	--------------	---------	-------	-------	------------	-------	--

4 OUI	2 OUI 2 NON	6 OUI	6 OUI	2 OUI	6 OUI	6 NON	2 8 A
-------	----------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------------

Version du règlement juridique présentée par le C.A de NAMUR

Brabant Wallon	BXL Capitale	Hainaut	Liège	R.V.V	Luxembourg	Namur	DECISION
4 NON	2 OUI 2 Abst	6 NON	6 OUI	2 NON	6 NON	6 OUI	14 OUI 18 NON REFUSE

Intervention de P. Achten qui souligne que le règlement juridique qui vient d'être adopté contient encore différentes « coquilles » et qu'il serait utile de créer un groupe de travail pour corriger et rectifier ces problèmes avant sa mise en application.

#### 4. Propositions de modifications du ROI.

- Art 310 : type d'affiliés.

P. Vander Vorst commente et explique les raisons pour lesquelles il propose cette modification.

Brabant Wallon

Brabant Wallon	BXL Capitale	Hainaut	Liège	R.V.V	Luxembourg	Namur	DECISION
4 OUI	4 OUI	6 OUI	6 OUI	2 OUI	6 OUI	6 OUI	34 OUI ACCEPTÉ

- Nouvel article concernant le championnat francophone des jeunes présenté par l'Asbl VBW.

Intervention de J.P Brouhon qui constate que cette proposition revient de façon récurrente à chaque A.G.

E. Davaux et F. Offermans rétorquent en expliquant que l'idée développée n'est pas la même et que la proposition est tout à fait différente de celles proposées auparavant.

Brabant Wallon	BXL Capitale	Hainaut	Liège	R.V.V	Luxembourg	Namur	DECISION
4 OUI	2 NON	6 OUI	6 NON	2 NON	6 NON	6 NON	10 OUI 24 NON REFUSE

## **5. Présentation et approbation du budget 2020.**

Le trésorier, D. Van Daele débute son exposé en soulignant que le budget présenté pour 2020 est en équilibre et ce, pour la première fois depuis 3 ans. Il met en exergue ce retour à l'équilibre qui résulte d'une gestion saine et responsable de la part du C.A.

Il rappelle également qu'un budget n'est qu'une prévision résultant des grandes lignes de la politique qui sera menée et mise en place dans le futur.

Certaines hausses de budget méritent une explication.

Au poste « carburant », nette augmentation suite à la mise en place de cartes mais compensée par une diminution du poste « frais de déplacement du personnel ». Pour les « frais promotionnels », une somme importante est prévue pour parfaire notre communication soit par un engagement ou en travaillant avec une firme spécialisée dans le domaine.

Au niveau des stages des sélections, on constate la continuité du déséquilibre filles/garçons mais cela sera rectifié avec une modification prévue en mars.

Les différents séjours, stages et compétitions étant prévus dans le plan programme. L'augmentation des recettes au poste « carte de coach » se justifie par la mise en place et l'augmentation très importante des brevets animateurs et la régularisation de coachs avec les normes Adeps .

L'augmentation du poste « licences » s'explique par la suppression de l'affiliation à 1.5 €, la régularisation des licences loisirs, l'augmentation du nombre d'affiliés et l'indexation complète de la cotisation.

La réduction des charges du Sport-Etudes résulte de la diminution du nombre d'élèves et du changement de perception des frais d'internat qui sont directement payés à l'école sans passer par la comptabilité de la fédération.

L'augmentation du poste « amortissement machines-matériel » comprend, en outre les charges liées au programme informatique de Fed Inside ainsi que les rénovations faites dans le bâtiment.

La rubrique « assurances » a été revue avec regroupement en outre de l'assurance bénévoles avec l'assurance soins de santé Ethias.

Deux événements avec des rencontres internationales sont également prévus au budget et des contacts sont en cours avec des équipes tant féminines que masculines.

Au niveau des rentrées, on constate une diminution des subsides alloués par la Loterie Nationale. Des contacts récents avec Ethias vont dans le sens d'une diminution également de leur sponsoring dans un proche avenir.

Avant de passer au vote, J.P Brouhon intervient pour faire part de la décision de son entité d'accepter ce budget qui ne présente pas de bénéfice mais qui a fortement

changé par rapport au passé vu qu'il est plus orienté vers des projets sportifs. Il note toutefois que dans les stages, on donne encore une priorité à la compétition masculine et redit son espoir de voir une meilleure répartition entre les dames et les messieurs.

Il plaide pour une meilleure aide aux clubs « phares », Ethias soutenant seulement 3 clubs du niveau supérieur.

Il constate aussi que la diminution importante des charges au niveau personnel permet de dégager plus de moyens pour le sportif et il félicite pour ce changement de cap.

Résultats du vote du budget 2020.

Brabant Wallon	BXL Capitale	Hainaut	Liège	R.V.V	Luxembourg	Namur	DECISION
4 OUI	4 OUI	6 OUI	6 OUI	2 OUI	6 OUI	6 OUI	34 OUI ACCEPTÉ

## 6. Interpellation de J.P Brouhon.

Cette interpellation évoque la problématique du return sur cotisations.

La FVWB a ristourné aux entités quasi moitié moins que ce qui était prévu.

Le trésorier explique qu'un regroupement des 2 parties de la cotisation est à la base de ce problème et qu'il était tenu de ne pas dépasser le montant du crédit alloué dans le budget pour ce return.

Afin d'allouer la totalité du return aux entités, le trésorier présente deux alternatives possibles.

1ère proposition : modifier le montant prévu ( 22.500 € -> 45.000 € ) avec pour conséquence un bilan déficitaire .

2ème proposition : faire une provision exceptionnelle pour risques et charges de 12.500 € et mettre cette écriture dans le bilan.

La 2ème proposition est mise au vote des membres de l'A.G

Brabant Wallon	BXL Capitale	Hainaut	Liège	R.V.V	Luxembourg	Namur	DECISION
4 OUI	4 OUI	6 OUI	6 OUI	2 OUI	6 OUI	6 NON	28 OUI ACCEPTÉ

## 7. Interpellation remise par 4 présidents d'entité.

Cette interpellation a été introduite car le CA n'a pas reçu les présidents le 2/12/2019 comme demandé et prévu. Cette dernière est soutenue par le CA de 2 entités.

M. Forget intervient pour informer qu'il n'est pas signataire de cette interpellation

afin de tenter d'apaiser le climat dans son CP mais il soutient cette démarche. P. Schmets intervient et signale que ces rencontres avaient été acceptées et prévues lors de la première réunion du 11 février 2019. Il regrette l'annulation par le président de cette réunion et estime que cet acte est dommageable pour tous les membres du CA avec comme conséquence une motion de méfiance qui risque d'être déposée contre ce dernier. Il n'adhère pas au fait que cette rencontre ait été annulée sans contact entre les membres du C.A.

Le président rappelle qu'il a cru bon d'annuler cette réunion car la météo prévoyait des problèmes de circulation sur les routes suite aux chutes de neige mais accepte de répondre aux différents points soulevés.

- Le bilan sportif a été repris et commenté dans les rapports d'activités de la commission technique. L'indisponibilité temporaire, puis le décès de l'ancien Directeur Technique ayant un peu retardé l'activité de notre fédération.

Le projet articulé sur 4 à 5 ans et le prochain Plan-Programme amènera encore beaucoup de réponses aux questions posées concernant l'orientation sportive de la fédération. Le nouveau D.T, en place depuis début août a déjà mis en place différents projets pour la promotion du volley comme par exemple une meilleure collaboration avec les équipes et les entraîneurs du nord du pays et des stages communs déjà en préparation.

- Concernant la formation des jeunes et les risques liés à la suppression des indemnités de formation, le décret n'est pas très clair et pas assez précis. Il appartiendra au CA de mettre en place une ligne de conduite permettant de ne pas trop pénaliser les clubs formateurs.

Intervention de P. Achten qui signale qu'avec ce décret, la formation des jeunes est en grand danger car il est orienté pour le football et pas pour les autres sports collectifs.

J.P Brouhon évoque une erreur politique du ministre et estime qu'il faudra avec l'aide de l' AISF intervenir pour tenter de corriger les effets négatifs de ce décret sur notre sport.

- Au sujet des centres de formation et de développement, le D.T annonce être en contact avec les autres fédérations sportives afin de voir comment ces centres fonctionnent chez eux avant de faire des propositions au C.A

- Concernant le poste de responsable technique prévu initialement, la question est de voir si cette fonction peut amener la plus-value escomptée au sein de la fédération actuellement suite à l'arrivée du nouveau DT.

Les avis divergent à ce sujet.

- Quant au profil souhaité pour pourvoir au remplacement du personnel en fin de carrière en 2021, il semble que ce soit un peu trop tôt pour envisager cela surtout que tout le travail administratif a dû être modifié suite à l'utilisation des différents programmes informatiques et que la mutation n'est pas encore entièrement terminée.

Les présidents estimant les réponses satisfaisantes décident de ne pas déposer une motion de défiance à l'égard du CA.

P. Achten clôture le débat en faisant remarquer que cette interpellation n'était pas anodine et qu'elle était bien utile vu les remarques et commentaires émis dans la salle.

Le président clôture la séance en souhaitant de bonnes fêtes à toutes et tous.

Fin de l'AG à 13 H.

A.M HABETS  
Secrétaire FVWB

**Complément au P.V de l'AG du 21-12-2019 suites aux remarques émises.**

**• Intervention de M. FORGET.**

Bien reçu le rapport de l'AG dans lequel j'aurais apprécié y voir mentionner mon intervention en faveur du rétablissement de la commission technique et donc de la désignation d'un responsable technique en, par exemple, libellant ce paragraphe comme suit : "- Concernant le poste de responsable technique prévu initialement, la question est de voir si cette fonction peut amener la plus-value escomptée au sein de la fédération actuellement suite à l'arrivée du nouveau DT. Michel Forget intervient en expliquant la nécessité de recréer la commission technique appuyé en ce sens par Mrs Brouhon, Achten et Vander Vorst".

**• Intervention de P. ACHTEN.**

Je trouve la phrase "Les avis divergent sur ce point" à propos de la pertinence de recréer le poste de responsable technique au sein du CA, peu représentative de ce qui s'est dit : certains membres du CA ne sont pas convaincus, les interventions des représentants des entités étaient unanimes pour dire que c'était indispensable. La réalité est plus nuancée que ce qui est écrit.

**• Interventions de D. VAN BEVER et P. CARLIER.**

Concernant le point 3 : vote du règlement juridique.

Avant le vote du règlement juridique tel que présenté par Eric Davaux, Denis Van Bever intervient et demande pour que l'on modifie la procédure de vote et que l'on vote d'abord pour la proposition du CA avec 6 entités ou avec 8 entités et pour finir la proposition du CA Namur. Ce qui est accepté par l'AG.

Après la remarque de Philippe Achten sur la nécessité de créer un groupe de travail avec les responsables statuts et règlement des entités organisant un championnat, pour affiner le règlement juridique voté (dans le but de ne pas avoir des amendements à celui-ci), il me semble qu'il avait été demandé que celui-ci se réunisse une ou plusieurs fois pour pouvoir présenter le toilettage lors de l'AG de mars.

Concernant le point 4 : proposition de modification du ROI.

Avant de passer aux votes, Anne Marie signale que les 2 propositions de modification aux Statuts de Michel Forget ont été retirée par l'intéressé et que par effet de domino, l'interpellation de messieurs Gruselin et Valentin ne peut pas être examinée.

**Denis Van Bever** signale dès lors qu'à l'avenir, il assistera jusqu'au bout à tous les CA car il n'est indiqué nulle part que les invités permanents doivent quitter la séance à un moment ou l'autre. Il souhaite que cette prise de position soit actée dans le PV de l'AG.

Concernant le point 7 : interpellations des 4 présidents.

**Michel Forget** signale qu'il n'est plus signataire de cette interpellation mais qu'il la soutient. (précision importante). Denis Van Bever tient à préciser les raisons de cette interpellation.

Dans cette interpellation : la partie concernant les indemnités de formation.

Après l'intervention de Philippe Achten il faut ajouter :

**Patrick Carlier** rappelle qu'il avait prévenu le CA de la FVWB lors de la parution des articles de presse soulignant le projet de décret sur la suppression des indemnités de formation et qu'à l'époque, le CA avait minimisé le risque que le décret soit voté. Jean-Pierre Brouhon confirme les remarques de Patrick Carlier et (reste du texte)

*Les présidents estimant les réponses satisfaisantes décident (chacun à leur tour) de ne pas déposer de motion de défiance à l'égard du CA*

• **Intervention de J.P BROUHON.**

Concernant le règlement juridique et la création d'un groupe de travail demandée par P. Achten , il ajoute qu'il soutient cette proposition dans la mesure où il y a non seulement des « coquilles » mais également des éléments antinomiques qui sont de nature à mettre à mal l'édifice voté.

Présentation du budget.

Avant de passer au vote, J-P.Brouhon intervient pour faire part de la décision de son entité d'accepter ce budget qui ne présente pas un solde bénéficiaire mais qui a fortement changé par rapport au passé vu qu'il est plus orienté vers des projets sportifs et qu'il entend consacrer davantage de moyens à la communication même si ceux-ci ne seront peut-être pas encore suffisants. Il regrette toutefois que, dans les dépenses à caractère sportif (sélections et stages), priorité est ainsi donnée de manière très marquée à la gent masculine alors que notre fédération est composée majoritairement de membres de sexe féminin et espère que cette disparité sera corrigée lors de la première modification budgétaire programmée. Il plaide pour une aide plus conséquente aux clubs « phares » de notre Fédération tant il est possible de le faire au moyen du soutien alloué par Ethias et vu que notre Fédération ne compte actuellement que 3 clubs seulement au niveau supérieur de la compétition nationale. Il se réjouit de constater que les nouveaux moyens financiers ont bien été prévus dans le cadre du « return » vers les entités et demande à cet endroit que soit corrigée la rédaction de l'intitulé qui parle encore de provinces alors que ce vocable n'est plus de mise dans nos textes. Il constate aussi que la diminution importante des charges au niveau personnel permet de dégager plus de moyens pour le sportif et il félicite pour ce changement de cap. JP.Brouhon fait observer que ce budget contient encore de belles réserves de redéploiement, et même peut-être de solde bénéficiaire, quand on peut relever qu'il n'est prévu aucune recette de subsides en regard des dépenses annoncées pour les grandes organisations internationales. A cet égard, il plaide pour que notre Fédération se lance dans l'organisation de tournois internationaux à caractère officiel, comme le Wevza par exemple, tant cela lui permettrait d'avoir accès à un subventionnement plus assuré, sinon plus élevé, d'une part et de retrouver place à la table des organisations menées dans le pays pour compte de la Fédération nationale d'autre part. Enfin, il évoque la diminution du sponsoring de la Loterie Nationale pour faire remarquer que cette diminution provient d'une utilisation faite en amont d'une partie du

subside alloué par la Loterie Nationale à Volley Belgium et insiste pour que la FVWB retrouve au plus vite toute sa capacité à pouvoir négocier également avec les grands sponsors de Volley Belgium les parts appelées à lui revenir.

*Interpellation de J.P BROUHON.*

La FVWB a ristourné aux entités quasi moitié moins que ce qui était prévu.

L'interpellateur fait remarquer que le trésorier s'est trouvé bloqué par une ligne de conduite qui ne lui permettait pas de dépasser comme il aurait convenu de le faire le crédit prévu en regard de cet article budgétaire prévu pour le return. Aussi, étant donné que le compte actuel de l'exercice 2019 devrait fort probablement le permettre, il appelle le trésorier à poser cette année encore un geste pour compenser ce manque de liquidités ristournées aux entités

J.P Brouhon évoque une erreur politique commise là par le Ministre des Sports précédent et estime qu'il faudra, avec l'aide de l'AISF, intervenir pour tenter de corriger les effets négatifs de ce décret sur notre sport.